

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 17 MAI  
2006 A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

**Présidence :** M. Jean-Denis Chavaillaz  
**Secrétaire :** Mme Nicole Chavaillaz  
**Présents :** 40 citoyennes et citoyens  
**Excusés :** Mmes Maya Bonvin, Linda Chenaux, Ida Emery, MM.  
Etienne Riccard, Charles Rolle, Bernard Bécheiraz, Jean-  
Pierre Stirnimann, Pierre Chatton et Roland Emery.  
**Scrutateurs :** M. Félix Gaillard, Ecuwillens  
M. Michel Mauroux, Posieux

---

**M. Jean-Denis Chavaillaz :** Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 1ère assemblée de la législature 2006/2011. Je constate qu'à l'avenir il faudra également consulter les calendriers de l'UEFA pour fixer les dates de nos assemblées. Précieuse information à laquelle nous n'avions de loin pas pensé. Néanmoins, à vous les courageux qui avez pris le chemin de la salle communale, j'espère que vous passerez une agréable soirée en notre compagnie.

Vous avez devant vous la nouvelle configuration du Conseil communal de Hauterive FR. Une seule modification est à enregistrer par rapport à la composition du Conseil communal de la période précédente, c'est l'arrivée de Mme Anne-Claude Savary, de Posieux, en remplacement de M. Clovis Galley d'Ecuwillens. Nous lui souhaitons la plus cordiale des bienvenues et beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle tâche de Conseillère communale.

Dans sa séance constitutive, le Conseil communal a procédé à la nomination du syndic et de la vice-syndic, à la répartition des dicastères et à la délégation de ses membres dans les différentes instances régionales (ACG, « association des communes du Gibloux », ADHS « association pour le développement de la haute Sarine ») et de district (ACSMS « association des communes de la Sarine pour les services médico-sociaux»). Permettez-moi de présenter brièvement cette répartition que vous avez tout loisir de consulter également sur notre site Internet communal [www.hauterivefr.ch](http://www.hauterivefr.ch).

Commune de Hauterive FR  
Répartition des dicastères et suppléances pour la législature 2006 – 2011

Responsable	Dicastères	Remplaçant
Jean Denis Chavaillaz	Syndic, Finances et impôts	Agnès Limat
Agnès Limat	Vice-syndic, Enseignement et formation	Anne-Claude Savary
Anne-Claude Savary	Administration, Affaires sociales	Jean Denis Chavaillaz Jacques Perriard
Benoit Chenaux	Ordre public, Santé	Jean Denis Chavaillaz Joseph Gummy
Jacques Perriard	Culture, sport et loisirs, Immeubles du patrimoine financier	Benoit Chenaux Nicolas Corpataux
Joseph Gummy	Transport et communication	Jean-Marie Aebischer
Dominique Zamofing	Approvisionnement et protection des eaux	Nicolas Corpataux
Jean-Marie Aebischer	Ordures ménagères, Économie et cimetièrre	Dominique Zamofing
Nicolas Corpataux	Aménagement du territoire	Jean Denis Chavaillaz

Nous attachons une importance particulière au remplacement réciproque de sorte que nous soyons toujours, au moins deux, au courant des dossiers. Cette solution permet également d'alléger quelque peu les tâches des Conseillers.

Vous constaterez la belle continuité tant dans le domaine de la composition du Conseil communal que de celui de la répartition des dicastères. Vous pouvez, naturellement en déduire, que la politique menée jusqu'alors sera reconduite dans cette nouvelle législature avec comme objectif ultime une qualité de vie appréciable dans notre commune. Dans son plan de législature 2006-2011, le Conseil communal dévoilera ses intentions politiques et nous aurons l'occasion d'en débattre en assemblée communale très prochainement. Aujourd'hui, ce document n'est pas prêt, car il faut une mûre réflexion et surtout un consensus autour des objectifs que nous nous fixons.

Une fois encore, un grand merci à vous, citoyennes et citoyens de Hauterive FR pour la confiance que vous nous avez témoignée en nous confiant pour une nouvelle période de 5 ans les rennes de la commune.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, qui n'était pas concernée par les élections, c'est l'avantage du personnel communal, tiendra le PV de cette assemblée. Elle utilisera, à cet effet et comme d'habitude, un enregistreur.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- ◆ publication dans la feuille officielle no 18 du 5 mai 2006 ;

- ◆ affichage aux piliers publics ;
- ◆ publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 5 mai 2006.

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vais passer outre la consigne du micro parce qu'il y aura tellement peu de bruit et qu'il y a tellement peu de monde que je crois qu'on peut se passer des micros, je demande simplement aux personnes qui interviennent de parler à haute et intelligible voix en mentionnant son nom et son domicile.

Les scrutateurs sont priés de compter les citoyens présents qui tous ont le droit de vote et d'annoncer le nombre. 40 personnes. J'informe également les scrutateurs que conformément à l'art. 15 LCo, vous serez appelés à former, avec les membres du Conseil communal, le bureau électoral. Celui-ci pourrait être appelé à dépouiller les bulletins dans le cadre de l'élection des membres des commissions financière et d'aménagement.

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès verbal de l'assemblée communale du 16 mars 2006.
2. Election des membres de la commission financière (5 membres)
3. Election des membres de la commission d'aménagement (5 membres, dont 3 élus par l'assemblée)
4. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2006/2011
5. Délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières jusqu'à une valeur de Fr. 20'000.00 par année (art. 10 al. 2 LCo) pour la période législative 2006/2011
6. Approbation de la dissolution de l'ACSAR
7. Information du Conseil communal
8. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ? Ce n'est pas le cas.

**Au vote à main levée** : l'ordre du jour **est approuvé à l'unanimité**, l'assemblée peut ainsi débiter.

---

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mars 2006**

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

**Au vote à main levée** : le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mars 2006 est approuvé à l'unanimité.

**M. Jean-Denis Chavaillaz** : je remercie notre secrétaire communale, Madame Nicole Chavaillaz pour la rédaction de ce procès-verbal.

---

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : élection des membres de la commission financière**

**Jean-Denis Chavaillaz** : nous avons fixé cette assemblée le 17 mai 2006 tout en connaissant déjà la date de la suivante parce que nous voulions liquider toutes ces petites questions d'organisation dont nous avons l'obligation de parler dans la 1<sup>ère</sup> assemblée ou plus précisément dans les 60 jours qui suivent l'assermentation des Conseillers et sachant que nous aurons besoin de la commission financière rapidement pour traiter des objets présentés à l'assemblée du 27 juin.

Il s'agit d'élire 5 membres. Je rappelle que notre commune ne compte plus qu'un cercle électoral, de sorte qu'il n'y a plus lieu de distinguer la provenance des candidats, à savoir de Posieux ou d'Ecuvillens.

Par tous ménages, nous avons demandé, dans le courant du printemps, aux personnes intéressées de s'annoncer dans l'optique de faciliter la recherche de candidat(e)s et de simplifier la procédure d'élection. 5 candidats se sont annoncés par ce biais. Je prierais les personnes appelées de se lever brièvement à l'appel de leur nom :

- 1 **Brülhart Pierre Benoit**
- 2 **Galley Clovis**
- 3 **Perritaz Ceriani Bernard**
- 4 **Tinguely Martin**
- 5 **Guélat Carole**

Y-a-t-il, dans l'assemblée une ou plusieurs autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

Nous sommes donc en présence de 5 candidat(e)s pour 5 places. Conformément à l'article 19 LCo, l'élection a lieu au scrutin de liste. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, je devrai procéder au tirage au sort.

*Toutefois, la pratique dans les communes fribourgeoises, avec l'assentiment de la Préfecture, permet lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de places, de tolérer une élection tacite. Comme nous sommes dans ce cas de figure, est-ce que quelqu'un, dans l'assemblée, s'oppose à ce que nous procédions à l'élection tacite ?*

Cela ne semble pas être le cas. Les 5 candidats sont élus par acclamations en qualité de membres de la commission financière pour la législature en cours, soit de 2006 à 2011. Je leur souhaite d'ores et déjà bon courage.

---

## **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : élection des membres de la commission d'aménagement**

**M. Jean-Denis Chavillaz** : cette élection ne se réfère non pas à la LCo mais à la loi sur l'aménagement du territoire qui dit dans son art. 37 :

<sup>1</sup> Le conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local.

<sup>2</sup> Il constitue une commission d'aménagement chargée de formuler des propositions pour l'élaboration du plan et de donner des préavis en vue de son application. La commission est composée d'au moins cinq membres **dont la majorité est désignée par l'assemblée communale** ou par le conseil général.

La commission d'aménagement comporte 5 membres. L'assemblée doit en élire 3, soit la majorité. Le Conseil communal y est représenté avec 2 membres, à savoir M. Nicolas Corpataux, en charge du dicastère de l'aménagement du territoire et le syndic, qui est également suppléant de M. Corpataux dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Par tous ménages, nous avons demandé aux personnes intéressées de s'annoncer dans l'optique de faciliter la recherche de candidat(e)s et de simplifier la procédure d'élection. 5 candidats se sont annoncés par ce biais. Je prierais les personnes appelées de se lever brièvement à l'appel de leur nom :

- 1. Hertling Pascal**
- 2. Nicolet Hubert**
- 3. Seydoux Christian**
- 4. Wellensiek Yorck**
- 5. Waeber Jean-Marc**

Il y a déjà plétore de candidatures mais je pose tout de même la question : y-a-t-il, dans l'assemblée une ou plusieurs autres personnes intéressées à la fonction de membre de la commission d'aménagement ?

Conformément à l'article 19 LCo, l'élection a lieu au scrutin de liste. L'élection se fait à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Si nécessaire, au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité, je devrai procéder au tirage au sort. Deux variantes s'offrent à nous, soit 2 candidats renoncent et l'on passe à la procédure tolérée, l'élection tacite soit on fait un petit exercice de vote. Personne ne se désiste.

*Dans ce cas nous procédons à l'élection au scrutin de liste et vous distribuons le bulletin nécessaire sur lequel vous inscrirez les 3 noms des candidats auxquels vous donnez votre voix.*

*Je demande aux scrutateurs de venir rejoindre le Conseil communal pour constituer le bureau électoral en vue du dépouillement.*

**M. Bernard Perritaz, Ecuwillens** : je propose que chaque candidat se présente brièvement à l'assemblée.

**M. Pascal Hertling, Ecuwillens :** je suis architecte de formation, j'habite maintenant depuis bientôt 10 ans à Ecuwillens et je suis très intéressé à participer à l'évolution de la commune et professionnellement aider la commission d'aménagement.

**M. Hubert Nicolet, Posieux :** j'habite à Posieux depuis 1972. La maison où je travaillais s'occupait des techniques du bâtiment et le génie civil. J'ai travaillé durant ces dernières années dans le cadre de l'harmonisation des plans d'aménagement d'Ecuwillens-Posieux. J'ai eu beaucoup de satisfaction, je souhaite continuer et mettre mon expérience à disposition.

**M. Christian Seydoux, Posieux :** je suis maître professionnel, j'habite à Posieux depuis 16 ans et je souhaite faire quelque chose pour ma commune.

**M. Yorck Wellensiek, Posieux :** je suis un ancien membre et j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec la commission ces dernières années. Je pense que l'on a fait du bon travail et je souhaite continuer. Je vis à Posieux depuis 30 ans.

**M. Jean-Marc Waeber, Posieux :** il y a seulement 6 ans que je suis dans la commune. Je suis ingénieur génie civil et je travaille pour l'Office fédéral des routes. Ce qui m'intéresse dans ce domaine c'est surtout amener un peu de mon expérience au niveau de l'ingénierie et surtout parce que je me plais bien ici et j'aimerais m'investir un petit peu plus.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** merci aux candidats. Même si le choix est difficile au vue de la qualité des candidatures, nous devons procéder à cette élection. Je rappelle que vous notez 3 noms sur le bulletin que vous avez reçu et la secrétaire communale passera les chercher. Je rappelle également que sont élus au premier tour, les candidats qui auront obtenu 21 voix ou plus.

1 <sup>er</sup> tour (majorité absolue)		
<i>Bulletins rentrés</i>		40
<i>Bulletins blancs</i>		0
<i>Bulletins nuls</i>		0
<i>Bulletins valables</i>		40
<i>Majorité absolue</i>		21
<i>Sont élus :</i>	<b><i>Nicolet Hubert</i></b>	<b>27</b>
	<b><i>Waeber Jean-Marc</i></b>	<b>26</b>
<i>Ont obtenus des suffrages :</i>	<b><i>Hertling Pascal</i></b>	<b>26</b>
	<i>Seydoux Christian</i>	21
	<i>Wellensiek Yorck</i>	20

Sont élus membre de la commission d'aménagement, pour la législature 2006/2011, MM. Hubert Nicolet, Jean-Marc Waeber et Pascal Hertling. Bravo et félicitations. Ils sont acclamés.

---

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2006/2011**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** la loi sur les communes, dans son art. 12 al. 1<sup>bis</sup>, stipule que lors de la première assemblée communale de la période administrative, le mode de convocation des assemblées communales doit être déterminé.

Il s'agit de décider si nous voulons, pour les assemblées communales des 5 prochaines années:

- une **convocation individuelle**, c'est-à-dire l'envoi personnel à chaque citoyen actif d'une convocation (ce qui peut signifier plusieurs convocations par ménage), ou
- la convocation par une circulaire tout ménage, c'est-à-dire l'envoi d'un bulletin d'information par ménage.

Le Conseil communal vous propose d'adopter le système actuel, **soit le bulletin d'information par ménage**, pour les raisons suivantes :

- ❖ le système tout ménage a fait ses preuves jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de réclamation
- ❖ il est moins cher, la poste pratiquant un prix spécial
- ❖ il représente une solution rationnelle pour l'administration communale.

J'ouvre la discussion.

**M. Pierre Ginalski, Posieux :** je pense que la solution du bulletin est très économique et je propose de les mettre également au magasin et autres endroits publics.

**M. Jean-Denis Chavillaz :** on prend note.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, la procédure de convocation aux assemblées communales par le biais d'un bulletin d'information par ménage est approuvée à l'unanimité.**

---

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : délégation de compétence pour procéder à des opérations immobilières jusqu'à une valeur de Fr. 20'000.00 par année pour la période législative 2006/2011**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** le Conseil communal propose à l'assemblée une délégation de compétence pour un maximum de Fr. 20'000.- par année. Ce montant doit permettre de régler certaines affaires rapidement sans qu'il soit nécessaire de passer l'objet en assemblée communale.

Je vous cite l'extrait de l'art. 10 de la loi sur 25 septembre 1980 sur les communes :

Art. 10. 1 L'assemblée communale a les attributions suivantes :

.....

- g) elle décide de l'achat, de la vente, de l'échange, de la donation ou du partage d'immeubles, de la constitution de droits réels limités et de toute autre opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui d'une acquisition d'immeubles ;
- h) elle décide des cautionnements et des sûretés analogues, à l'exception des garanties fournies à titre d'assistance ;
- i) elle décide des prêts et des participations qui ne répondent pas aux conditions usuelles de sécurité et de rendement ;
- j) elle décide de l'acceptation d'une donation avec charge ou d'un legs avec charge ;

.....

2 L'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'alinéa 1 let. g à j dans les limites qu'elle fixe. La délégation de compétences expire à la fin de la période administrative.

Nous nous sommes rendus compte ces 5 dernières années que cette délégation de compétence nous permettait de régler certains détails, par exemple des emprises pour un trottoir que nous voulons réalisé, sans devoir passer par une assemblée communale.

Pas de question.

**Au vote à main levée, la délégation de compétence en faveur du Conseil communal pour procéder à des opérations immobilières jusqu'à une valeur de Fr. 20'000.- par année pour la période législative 2006/2011, est acceptée à l'unanimité.**

---

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : approbation de la dissolution de l'ACSAR**

**M. Jean-Denis Chavillaz :** un terme qui ne vous dit rien et pour cause !

L'assemblée des délégués du 29 mars 2006 a prononcé la dissolution de l'ACSAR (association des communes de la Sarine pour l'aménagement régional), dissolution qui doit maintenant être ratifiée par les assemblées communales.

Cette association constituée en 1974 n'a jamais siégée et elle est donc inutile, c'est le moins que l'on puisse dire. Par contre, les communes ont cotisé pendant un certain temps, de sorte qu'il y a une fortune. Pour la petite histoire, l'assemblée des délégués a été convoquée et a formé un comité en vitesse lors de la même assemblée, afin que ce comité puisse proposer à l'assemblée de procéder à la dissolution de l'ACSAR. Tout ceci a eu lieu le 31 mars dernier. La répartition de la fortune de l'association, résultant des contributions des communes membres, sera répartie au prorata de la population de chaque commune membre. Pour la commune de Hauterive FR, cela représente un montant d'environ Fr. 929.80

Il est prévu de remplacer la défunte ACSAR par la « Conférence des Syndics du district de la Sarine » où il nous semble plus propice de discuter de certains problèmes que dans une association très formelle comme c'était le cas de l'ACSAR.

Le Conseil communal vous propose d'accepter cette dissolution. En guise de sucre, il vous dit qu'il investira une partie du bénéfice dans la verrée qu'il offrira après l'assemblée.

La parole n'est pas demandée.

**Au vote à main levée, la dissolution de l'ACSAR est acceptée à l'unanimité.**

---

### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal**

**M. Jean-Denis Chavaille :**

❖ ***Route de contournement d'Ecuvillens :***

Les travaux préliminaires sont terminés et les négociations avec les propriétaires concernés par des emprises de terrain vont bon train. Autrement dit, pour ne pas parler la langue de bois, nous discutons encore avec l'hoirie Chenaux. Les autres propriétaires concernés ont donné leur accord pour procéder à la compensation des terrains nécessaires à la réalisation de cette route. Le Conseil communal pense pouvoir présenter son message relatif à cette réalisation dans le courant de l'automne dans l'optique de vous soumettre le projet définitif lors de l'assemblée communale du 13 décembre 2006.

❖ ***Nouvelle salle communale :***

La commission de bâtisse, sous la houlette de M. Pierre Chatton, travaille à plein régime. La collaboration avec les architectes du bureau Itis est très bonne, de sorte que nous serons en mesure de vous présenter le projet, y compris le mode de financement, lors de l'assemblée du 27 juin 2006. Nul doute que ce projet d'importance pour l'avenir de notre commune saura mobiliser les citoyennes et citoyens et qu'ils seront nombreuses et nombreux à cette assemblée. A noter que le bureau Itis sera également présent et qu'il commentera en détail le projet.

---

### **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers**

**M. Jean-Denis Chavaille :** je donne maintenant la parole aux citoyens. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ?

La parole n'est pas demandée.

**M. Jean-Denis Chavaille :** arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation mais également pour votre fidélité et la confiance témoignée au Conseil communal par le biais de la réélection des membres du Conseil communal. Nous avons déjà fait du chemin ensemble et j'espère que nous marcherons encore loin comme cela.

Pour ne pas déroger à ce qui ressemble de plus en plus à une tradition, nous avons prévu de partager le verre de l'amitié dont nous mettrons les frais à la charge de la caisse communale. Merci, bonne fin de soirée et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour l'assemblée du 27 juin prochain.

La séance est levée à 21.00 heures.

#### LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Jean-Denis Chavaillaz